



SNTRS Informations

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif
Tel : 01 49 58 35 85 – Télécopie : 01 49 58 35 33 – Mel : sntrscgt@vjf.cnrs.fr – Web : www.sntrs.fr

N°211 du 30 avril 2013

SOMMAIRE

- Déclaration des représentants CGT, FSU et FO au Comité Technique du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche du 23 Avril 2013
- Motion du Comité Technique du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (CTMESR) en date du 23 avril 2013
- Compte rendu du Conseil d'Administration du CNRS du 28 mars 2013 (8h30-12h00)
- Intervention au Conseil d'Administration du CNRS du 28 mars 2013
- Compte rendu de la réunion Présidence Organisations Syndicales du CNRS du 23 Avril 2013

Déclaration des représentants CGT, FSU et FO au CT MESR du 23 Avril 2013

Les représentants des Fédérations CGT, FSU et FO au CT MESR déplorent d'être contraints de devoir utiliser une déclaration liminaire au Comité Technique pour pouvoir s'exprimer sur le projet de Loi Fioraso concernant l'Enseignement Supérieur et la Recherche, que le gouvernement a décidé de présenter en procédure d'urgence à l'Assemblée Nationale. Nos organisations n'ont pas eu de réponse à leur demande adressée à la Ministre que cette loi soit examinée par les Comités Techniques concernés, en particulier pour les modifications qu'elle comporte sur les statuts des personnels, par exemple le transfert de prérogatives du conseil d'administration au conseil académique pour le recrutement, la gestion de carrière des EC et les questions disciplinaires.

Alors que le personnel de l'ESR, continuellement traité par le mépris par le gouvernement précédent, entendait voir ses revendications enfin prises en compte, la Ministre a décidé de ne pas consulter le CT Ministériel sur ce texte. Pourquoi un tel déni de démocratie ? Pour ne pas ajouter une instance de plus qui refuse d'avaliser un texte qui maintient l'essentiel des lois, mesures et structures mises en place par le gouvernement précédent, et largement rejeté ? En effet, le résultat des consultations des différentes instances est éloquent, la Ministre ne peut se prévaloir d'aucun vote en faveur de son projet. Le Conseil Supérieur de l'Education a majoritairement voté le 21 février contre la version du 8 février du projet de loi. Après avoir voté le 25 février contre le texte intégrant la totalité des amendements avant arbitrages ministériels, le CNESER n'a émis aucun avis (20 Pour, 20 Contre, 8 Abstentions et 4 NPPV) sur le projet amendé in-extremis par la ministre. Le 6 mars, le CNESERAAV a aussi repoussé ce projet de loi (15 Pour - 16 Contre - 4 abstentions), comme l'ont fait les CT de l'INRA et de l'IRSTEA et de très nombreuses instances des universités.

Nos organisations considèrent ainsi qu'au moment où les difficultés budgétaires de nombreux organismes et universités continuent d'amener suppressions et gels d'emplois de titulaires, annulations d'enseignements ou dégradation des conditions de travail et d'études, et où la précarité ne cesse d'augmenter, le projet de loi ne reprend aucune des mesures d'urgence que nous avons demandées: suppression des IDEX, création d'emplois pour résorber la précarité et extension du champ des ayants-droit aux mesures de résorption de la précarité de la Loi Sauvadet, réaffectation des crédits ANR à des financements pérennes des laboratoires et des formations, remise en cause du Crédit Impôt-Recherche, etc. L'application de la loi Sauvadet, pourtant largement insuffisante, se heurte toujours à des obstacles au MESR et les non-renouvellements de contrats des précaires se poursuivent.

Globalement, ce **projet de loi n'apporte donc pas du tout la rupture attendue avec la loi LRU et la loi Pacte pour la recherche**. Pire, certains aspects pourraient être aggravés. Citons par exemple, les «*communautés d'universités et d'établissements* », qui associeraient des établissements d'enseignement public, voire privé et les organismes de recherche, dans une perspective de création d'une trentaine de mastodontes, dans lesquels collégialité et vie démocratique seraient réduits à la portion congrue. A cela, s'ajoutent les risques associés à l'acte III de la décentralisation (schéma régional des formations et de la recherche, par exemple). Tout ce contexte menace l'intégrité des organismes de recherche nationaux. Et Mme Gillot, rapporteuse au Sénat, remet en cause publiquement la nécessité de supprimer l'Agence d'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (AERES), que la communauté universitaire et scientifique conteste depuis des années. De plus, ce projet de loi exclut tout moyen supplémentaire, alors qu'**une augmentation des moyens et un volet de programmation budgétaire sont indispensables pour permettre à l'ESR de remplir ses missions et résorber la précarité**.

A l'inverse, il est plus qu'urgent de réaliser une véritable rupture avec les politiques précédentes, pour permettre le changement dans le service public d'ESR ! Nous exigeons l'abrogation des lois Pacte Recherche et LRU, et donc l'abandon de l'actuel projet de loi, ainsi que l'ouverture d'une véritable négociation pour une loi d'orientation et de programmation à la hauteur des besoins.

Les établissements d'Enseignement Supérieur et de Recherche, leurs personnels doivent pouvoir remplir leurs missions fondamentales de formation et de recherche au bénéfice de tous. Nous affirmons la nécessité d'une augmentation substantielle des moyens d'Etat (dotations, plan pluriannuel de créations d'emplois à hauteur d'au moins 5000 postes par an pendant 5 ans toutes catégories confondues) pour permettre la

titularisation des précaires (et, en attendant, l'arrêt des non-renouvellements des contrats de CDD), pour revenir sur les gels d'emplois, pour répondre aux besoins des formations et améliorer l'encadrement, pour augmenter les soutiens de base des laboratoires au lieu des financements sur projets (ANR, IDEX...). Nous exigeons notamment:

- la gestion nationale des personnels de toutes catégories ;
- l'abandon des RCE dans les universités ;
- le maintien des différentes filières pour les personnels BIATSS et non l'intégration de tous dans la filière ITRF, contrairement aux propositions du rapport Le Déaut ;
- la régulation nationale pour assurer l'égalité sur le territoire ;
- la valeur nationale des diplômes et la reconnaissance collective des qualifications, pour garantir l'accès à un emploi et un salaire correspondants à la qualification ;
- la prédominance des élus de la communauté scientifique dans les instances statutaires d'évaluation des collectifs de recherche.

C'est pour toutes ces raisons que nous appelons les personnels de toutes catégories des universités et des organismes, ainsi que les étudiants à :

- **se réunir en Assemblées Générales dans les établissements et à organiser des conférences de presse locales le 14 mai, lors du débat en commission**
- **intervenir auprès des parlementaires**
- **signer et faire signer la pétition intersyndicale demandant l'abandon du projet Fioraso**
- **faire grève et manifester le 22 Mai lors du débat à l'Assemblée Nationale**

En conclusion, nous proposons que ce Comité Technique manifeste, par une motion, son rejet du projet de Loi Fioraso.

***Motion du Comité Technique du Ministère de
l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
(CTMESR) en date du 23 avril 2013***

Le CTMESR réuni ce jour demande le retrait du projet de loi FIORASO sur l'Enseignement Supérieur et la Recherche (ESR), celui-ci ne répondant pas aux besoins d'un grand service public de l'ESR (voir déclarations liminaires) et n'opérant pas de rupture avec la politique précédente (lois LRU et « Pacte pour la recherche » qu'il faut abroger).

Le CTMESR demande l'ouverture de réelles négociations à la hauteur des enjeux et dénonce la procédure d'urgence pour débattre du projet à l'Assemblée Nationale.

Le CTMESR dénonce le fait de ne pas avoir été consulté sur le projet de loi.

Motion votée par 7 voix pour, 0 contre, 5 abstentions.

Compte rendu du Conseil d'Administration du CNRS du 28 mars 2013 (8h30-12h00) Lise Caron et Daniel Steinmetz élus SNTRS-CGT

Préambule: Le Gouvernement entend faire passer un certain nombre de lois au parlement d'ici l'été. La loi de l'Enseignement Supérieur et la Recherche (ESR) complétée par l'acte III de la décentralisation poursuivent les restructurations engagées depuis 2004 par les gouvernements successifs. Les élus SNTRS-CGT et le SNCS-FSU au conseil ont présenté une déclaration commune sur les conséquences néfastes de ces projets pour la recherche et les EPST. Sans volet de programmation, les organismes de recherche, les universités n'ont plus les moyens de résorber la précarité ni d'endiguer la baisse de l'emploi scientifique. De plus, ces projets ne leur permettent plus de développer une politique scientifique autonome, celle-ci devant contribuer désormais à l'amélioration de la compétitivité des entreprises et s'intégrer dans les plans régionaux pour l'ESR.

Ordre du jour:

points 1 et 2- Approbation à l'unanimité de l'ordre du jour et du Compte rendu de la séance du du 6 décembre 2012 (vote unanimité)

Questions stratégiques financières :

1 : Budget rectificatif d'inventaire pour 2012 :

Le conseil a voté le budget primitif le 1er décembre 2011, puis la Décision Budgétaire Modificatrice (DBM1) le 29 mars 2012, la DBM2 le 25 octobre 2012. Le budget rectificatif d'inventaire (terminologie qui remplace les décisions budgétaires modificatives DBM) est le préalable pour clore les comptes de 2012. Le CA est appelé à entériner l'annulation de la mise en réserve.

Le budget d'établissement s'élève pour 2012 à 4 176 302 144€.

La Subvention pour Charges de Service Public (SCSP) annoncée de 2536,840 M€ au Budget Prévisionnel s'élève au final à 2518,152 M€ soit une baisse de 18,69M€. Cette baisse s'est traduite par une annulation intégrale de la mise en réserve prévue par la LOLF. Ce qui a été ventilé par une baisse de 5,21M€ en dépenses de personnels sur SCSP et une baisse de 13,48 M€ en dépenses de fonctionnement

VOTE POUR, 1 Abstention (SNTRS-CGT)

2. Compte financier, approbation des comptes sociaux 2012

Les crédits ouverts au titre de l'année 2012 ont été de 3 733M€ (hors charges calculées !). En fin d'exercice, le bilan final fait apparaître un résultat négatif de 14 M€ (en 2011, solde positif de 6M€ !) qui a été comblé par un prélèvement sur le fonds de roulement. Celui-ci s'établit en 2012 à 452M€ (473M€ en 2013). Sur ce fonds de roulement, il faut y inclure les crédits non consommés qui s'élèvent à 435,65€ et dont 93% sont sur ressources propres et sur lesquels le CNRS n'a pas la main!

60% des reports ou crédits non consommés (268M€) sont des crédits non engagés essentiellement sur les contrats des laboratoires dont 4,23 M€ correspond à des salaires non versés. Des laboratoires ont donc repoussé le recrutement de CDD sur leurs contrats.

La répartition entre SCSP et RP était respectivement de 2518M€ et 766M€, ce qui correspond à une Subvention d'Etat de 77% du budget total du CNRS. Ce rapport d'équilibre reste constant depuis 2010. Cependant, les recettes du CNRS globalement évoluent peu ou prou puisqu'elles passent de 3 277M€ en 2011 pour 3 284M€ en 2012.

Les Dépenses de personnels : Le budget alloué aux rémunérations des personnels payés sur SCSP stagne depuis 2010. Ce se traduit par des salaires pour la grande majorité des personnels en stagnation si ce n'est en diminution.

L'emploi en 2012 : Les effectifs du CNRS (en Equivalent Temps Plein Travaillé ETPT) sont fin 2012 de 24 784 personnels titulaires, 2126 CDD payés sur SCPS (dont doctorants et post doctorants), 7655 CDD rémunérés sur ressources propres

Depuis 2010, le CNRS enregistre une baisse des effectifs sur postes statutaires de -243 ETPT et de -933 CDD sur SCSP. Par contre le nombre de CDD sur RP augmente de + 571.

Malgré le recours aux contractuels, Globalement le CNRS a perdu -607 ETPT en 3 ans.

Un débat s'est engagé sur le bon équilibre à trouver entre RP et SCSP. Selon le SNTRS-CGT, l'importance des RP reflète le pilotage de l'organisme par l'extérieur sur fonds publics. Les ressources doivent garantir une autonomie scientifique qui préserve la liberté de recherche.

Selon le SNTRS-CGT, il y a une crise de l'emploi scientifique aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé avec notamment une baisse des contrats industriels qui ne peut qu'inquiéter. Cette baisse ne peut être due à un transfert de gestion vers les universités puisque seulement 30 Délégation Globale de Gestion ont été signées.

VOTE 19 POUR, unanimité

3. Budget rectificatif n° 1 (vote) (DSFIM)

La Subvention d'Etat pour charge de service public est réduite en 2013 de 18,14M€ pour être ramenée à 2594,80 M€. Ceci se traduit par une baisse des dépenses de personnels de 5,47M€ et de 12,67M€ sur le fonctionnement. Cette baisse correspond à la mise en réserve et a été anticipée dans le BP 2013. Le budget du CNRS est abondé de 23,9M€ de l'ANR qui sont transférés sur le fonctionnement (FEI) et entre dans la dotation globale des laboratoires

Les crédits non consommés en 2012 (essentiellement RP des laboratoires) ont été reportés dans le fonds de roulement qui s'élève en 2013 à 16,01 M€ (7,04M€ en 2012). Ce qui semble peu pour un budget total de plus de 4 000 M€. Et on retrouve en 2013 la même structure des crédits non consommés qu'en 2012.....

Suite à l'enquête des services financiers pour élucider la nature des crédits non consommés (appelée à tort bas de laine), il apparaît qu'une part est la conséquence des la pluri annualité des subventions et une autre correspondent aux ressources propres des laboratoires ou des délégations. Il n'y a donc là peu de marge de manœuvre budgétaire.

Concernant l'emploi :

Le niveau d'emplois financés sur subvention d'Etat (titulaires+ CDD) passe de 27072 ETPT à 26 605 ETPT soit une perte de - 467 ETPT par rapport à 2012 (-177 titulaires et -290 Contractuels). En effet, si les départs à la retraite sont bien remplacés (685 prévus en 2013, 745 sorties en 2011, 760 prévue en 2012). Les autres départs ne le sont pas. Le Budget 2013 prévoit, bien que moins forte que les années précédentes, une augmentation du nombre de contractuels payés sur RP (8022 en 2013, 7628 en 2012).

Si on compare avec 2007, le CNRS rémunérait 25652 titulaires et 2908 CDD sur subvention d'État. En 2013, il ne restera que 24590 titulaires et 2015 contractuels. Soit une perte de 1956 emplois dont 1062 postes de titulaires. Dans le privé, cela s'appellerait un plan social. Dans la même période, le total des contractuels rémunérés par les contrats de recherche est passé de 3542 à 8000. Derrière cette explosion de précarité, se trouve principalement l'ANR (Agence Nationale de la Recherche), structure non remise en cause par le ministère.

VOTE unanimité

Questions stratégiques scientifiques :

1. Présentation des orientations stratégiques du CNRS (Pdt), Compte rendu des décisions 2012 du Président en matière de participation du CNRS aux organismes dotés de la personnalité morale

En vertu de la délégation de signature votée le 4 Février 2010 par le CA du CNRS, le Président est habilité à signer les participations du Centre aux organismes dotés de personnalité morale tels que les associations, les fondations, les groupements d'intérêt économique (GIE) ou d'intérêt public (GIP), les sociétés civiles ou les EPCS dès lors que la contribution n'est pas supérieur à 0,3M€ par an.

Ainsi le PDG a signé les statuts des fondations de coopération scientifique (FCS) suivantes, Institut de recherche technologique Biostater, Réseau français, des instituts d'études avancées, institut de recherche technologique AESE et l'adhésion à la FCS institut de recherche technologique M2P.

Les FCS ont le statut de personne morale de droit privé qui regroupe de nombreux établissements d'enseignement et de recherche, des entreprises et des collectivités territoriales. Elle vise à mettre l'enseignement et la recherche au service des entreprises pour accroître leur compétitivité, elle favorise le développement de formes précaires d'emploi. Les Fondations sont dotées d'une gouvernance qui retire à la communauté universitaire et scientifique et dont sont exclus les ITA et les BIATOS. Les établissements fondateurs eux-mêmes sont marginalisés. Le pilotage des ces structures se fait par l'ANR et par el

commissariat général à l'investissement via les programme d'investissement d'avenir. Le SNTRS demande l'abandon des FCS. Le SNTRS-CGT a voté contre.

VOTE : 13 POUR, 6 CONTRE

2. SATT « Lyon Saint-Etienne »

En cohérence avec leurs votes précédents, les élus SNTRS-CGT ont voté contre la participation du CNRS à la SATT

VOTE : 13 POUR, 5 CONTRE, 1 Abstention

3. Création d'une structure juridique pour la coordination de l'infrastructure européenne Infracontier

Le projet a reçu des avis favorables du conseil scientifique du CNRS et de l'ITMO de l'Inserm concerné

VOTE unanimité

4. Institut d'Excellence sur les Energies Décarbonées (IEED) IDEEL

Il est demandé au CA de se prononcer sur la participation du CNRS à l'Institut d'Excellence dans le domaine des Energies Décarbonées et Ecotechnologies de LYON. Le Centre entrerait au capital de la société commerciale par actions simplifiées (SAS) à hauteur de 60 000€. Les fonds abondés par l'ANR dans le cadre des investissements d'avenir.

Le CNRS a une forte présence en région lyonnaise en chimie et en procédés. Avec 100 chercheurs et 130 IT présents dans 9 structures de recherche qui sont impliqués dans l'IDEEL. Le CNRS est aussi membre fondateur du pôle de compétitivité Axelera. Et pourtant, le CNRS ne disposera que de 2 voix sur 13 au comité d'administration de la SAS...

Les 2lus SNTRS-CGT se sont abstenus.

VOTE : 14 POUR, 5 Abstention

Questions patrimoniales :

1. Schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) du CNRS

VOTE : 13 POUR, 2 CONTRE, 4 Abstention

2. Ecotron Ile-de-France, convention CNRS / ENS

Le CA autorise le Président à signer une convention d'occupation temporaire avec l'ENS pour développer l'Ecotron Ile de France sur la commune de Saint Pierre-lès-Nemours. La convention sera établie pour 30 ans avec une redevance domaniale qui sera déterminée par France Domaine. Il est prévu les constructions de 2 bâtiments où le CNRS sera maître d'ouvrage. Le financement de l'opération estimée à 2,62 M€ avec une participation du CNRS à hauteur de 0,22M€. La mise en service est prévue en 2015.

VOTE : POUR Unanimité

3. Prise à bail locaux délégation Bretagne & pays de Loire (DR17)

La DR17 gère les personnels des Régions de Bretagne et des Pays de la Loire. Elle est actuellement implantée en plein centre de Rennes sur une surface de 1357 m² pour un montant de loyers et charges de 154 000€ par an.

Il est proposé d'installer les services de la délégation dans de nouveaux locaux à la périphérie de Rennes sur une surface de bureaux de 1231 m², avec une salle d'archives et 30 places de parking. Le bâtiment est en construction et le CNRS devrait s'engager pour un bail de 9 ans à partir du 15 octobre 2013, pour un montant de loyers + charges 172 505 € par an.

Le SNTRS-CGT est intervenu pour indiquer que les personnels de la délégation n'avaient été informés et consulté qu'a posteriori. Quant aux propositions alternatives, elles restent méconnues. La localisation du bâtiment pose des questions sur les questions de transport et de restauration.

Les personnels souhaitent être partie prenante à l'aménagement des locaux. Pour ces raisons les élus SNTRS-CGT ont voté contre.

VOTE : 15 POUR, 2 CONTRE, 2 Abstention

4. Observatoire Vallot, autorisation d'occupation temporaire

Signature d'une convention entre le CNRS et la commune de Saint Gervais pour l'occupation de parcelles d'une durée de 70 ans. Extension de 13,71 m² d'un bâtiment de l'observatoire Vallot où est localisé le laboratoire de Glaciologie et de Géophysique de l'Environnement (LGGE-UMR de l'INSU)

VOTE : POUR

Questions diverses :

1. Eméritat

VOTE POUR, 1 abstention

2. Pour Information : Rapport d'activité 2012 du Comité d'audit

3. Remise gracieuse et admission en non-valeur : délégation de pouvoir consentie par le Conseil d'administration au Président

Consentie dans la limite d'un montant inférieur à 665 000€

VOTE : POUR

Loi sur l'Enseignement Supérieur et la Recherche

Intervention au Conseil d'Administration du CNRS du 28 mars 2013

La ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche a décidé de présenter son projet de loi lors du Conseil des ministres du 20 Mars 2013. La Ministre n'entend ainsi tenir aucun compte de la multiplication des prises de position qui en demandent l'abandon. Jusqu'à aujourd'hui, aucune instance nationale ne s'est prononcée positivement sur ce projet. La ministre n'a même pas jugé utile de présenter le projet au Comité Technique du MESR avant sa présentation en Conseil des ministres !

Le projet de loi entérine voire renforce les dispositions de la loi relative aux libertés et responsabilités des universités dite LRU et le Pacte de la Recherche hérités des gouvernements précédents. Or, ces dispositions visent à exacerber la concurrence entre établissements, équipes et personnels au nom de la recherche d'une soi-disant « excellence » et à les mettre au service de la compétitivité des entreprises par un discours qui draine l'ensemble des personnels et des établissements de l'ESR vers le « transfert ».

Au lieu de mettre les UMR au cœur du dispositif de recherche, le projet les affaiblit en continuant la mise en place des structures pilotées par les Investissements d'Avenir. Pire, il aggrave la situation en tentant de mettre en place un nombre restreint de mastodontes ou « *communautés d'universités et d'établissements* » dans lesquelles les relations avec les organismes de recherche pourraient conduire à les y inclure. De plus, le projet de loi sur l'Acte III de la décentralisation *précise que dans le cadre des orientations du plan national, la région définit un schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation qui détermine les principes et les priorités de ses interventions*. Une telle mission risque de conduire à un pilotage de la recherche par les régions.

Concernant l'évaluation, rien dans le projet ne permet d'affirmer que le Haut Conseil à l'Evaluation sera une rupture avec l'évaluation bureaucratique de l'AERES. En indiquant que l'évaluation des unités de recherche est conditionnée à l'accord de leurs tutelles, le projet de loi ouvre le retour de l'évaluation vers une AERES bis, et des conflits entre le CNRS et les universités. Après les dérives technocratiques de l'évaluation sanction de l'AERES, le CNRS doit non seulement retrouver sa mission d'évaluation, mais aussi, il doit pouvoir s'appuyer sur le Comité national de la recherche scientifique pour l'évaluation de toutes ses unités de recherches. L'évaluation de la recherche est une mission nationale qui doit être confiée à des instances d'évaluation majoritairement élues, reconnues par la communauté scientifique.

Aucune programmation des moyens et des emplois n'est inscrite dans le projet. Sans les moyens à la hauteur nécessaire, il ne sera pas possible de prendre les mesures indispensables pour résorber la précarité, relancer l'emploi scientifique, assurer le fonctionnement des établissements et des laboratoires.

L'Etat doit favoriser les coopérations d'études stables et durables long terme entre la recherche publique et les entreprises et non organiser le transfert de l'activité de R et D des entreprises vers les laboratoires des EPST.

Ceux-ci ont vocation à assurer la cohérence nationale de l'effort de recherche publique que ne peuvent prendre en charge les universités. C'est pourquoi ils doivent avoir les moyens garantissant la liberté de lancer et de maîtriser des programmes de recherche à long terme dans le cadre d'une politique nationale de recherche.

Pour toutes ces raisons, le SNTRS-CGT et le SNCS-FSU demande l'abandon de l'actuel projet de loi et une véritable négociation permettant l'élaboration d'une réforme répondant véritablement aux ambitions et aux besoins de la recherche publique.

Compte rendu de la réunion présidence organisations syndicales du CNRS du 23 Avril 2013

Pour la Direction du CNRS : Alain Fuchs, Christophe Coudroy, Xavier Inglebert retardé ne participera qu'à la fin de la réunion.

Tous les syndicats sont présents

Pour le SNTRS-CGT : Josiane Tack, Bernard Jusserand, Daniel Steinmetz

En début de réunion, les OS précisent un certain nombre de questions

CFDT: la place du CNRS dans le paysage qui se dessine de la loi ESR et la lettre de mission sur la position transversale du CNRS.

SNCS: la politique de site: les universités et les régions montent en puissance (avec les FEDER)
Comment le CNRS peut-il mener une politique de site ? Il n'y a plus de contrepoids du CNRS face aux CA et aux CS des universités.

SNTRS-CGT : le CNRS doit rendre une copie au Ministère pour le 30 juin. Que va-t-il répondre ? Notamment comment analyse-t-il les thématiques de l'horizon 2020 de l'Union européenne ?

Pour ce qui concerne la place du CNRS en région, il faut que les collectivités du CNRS en région puissent s'exprimer. Le SNTRS-CGT rappelle sa demande de faire fonctionner à nouveau les Comités consultatif régionaux. Comment seront organisées les communautés d'établissement et d'université prévues dans la future loi et quelle place pour le CNRS ? A-t-on des indications sur l'organisation dans la région parisienne ?

SUD : Tous les élus régionaux que nous rencontrons ont un discours utilitariste ; menace pour la pluralité disciplinaire ?

UNSA: place de l'innovation dans le cadre de la recherche.

SNIRS: Y aura-t-il une programmation européenne pour l'ANR?

Les réponses du Président Alain Fuchs

Il y a deux sujets qui s'entrecroisent : d'une part, la stratégie nationale de la recherche avec le document préliminaire DGRI sur les 7 sujets sociétaux et d'autre part, la nouvelle organisation du pilotage de l'ANR pour 2014

Stratégie nationale de recherche

Pour ce qui concerne la stratégie nationale, le travail sera de longue haleine. Le ministère mettra en place un comité de pilotage dans le courant de l'été, présidé par le DGRI. Les alliances et le CNRS y figureront obligatoirement, ainsi que la CPU et les représentants des autres ministères. Les ministères techniques

présent déjà sur la programmation des actions thématiques de l'ANR. Ce comité fera des propositions, au premier ministre qui seront examinées dans un conseil interministériel.

Alain Fuchs espère un maintien du budget de la recherche. Le pays est en situation difficile, la recherche est très importante pour maintenir notre compétitivité. Mais si, en tenant le discours de la compétitivité, on pense faire du transfert et de la valorisation en sacrifiant la recherche à plus long terme, sa réponse est non ! Mais ce n'est pas lui qui décide.

Sur les grands défis de société, on ne va pas dire non, mais cela ne se fera pas sans grandes ruptures scientifiques et technologiques.

Les alliances ne couvrent pas tout le champ scientifique. Si on veut relever chacun des grands défis, il faut tenir compte de l'avancée de toutes les sciences même de celles qui ne sont pas dans les alliances. C'est pour cela que le CNRS doit avoir pour objectif de contribuer à ces grands défis avec une vision amont. Alain Fuchs donne plusieurs exemples : les outils numériques, les photopiles.

Concrètement, on a demandé au CNRS de faire une première réflexion. Le Conseil Scientifique sera consulté en juin.

Les cinq alliances se réunissent, le CNRS a mandaté cinq directeurs d'institut dans les alliances, les cinq autres directeurs constituent un groupe de réflexion (taskforce) qui réfléchit sur des éléments pour définir une stratégie de long terme.

En ce qui concerne l'agenda politique, il n'est pas là pour saboter le travail de la ministre. Mais face à l'idée de mise en place d'un comité de pilotage qui va sauver la France, le CNRS a la capacité de peser sur une stratégie de recherche qui ne serait pas purement court-termiste.

Dans la SNRI de Mme Pécresse, tout n'est pas à jeter, elle a permis de remettre les SHS dans le système.

Programmation ANR

A. Fuchs nous invite à voir l'aspect positif de la nouvelle programmation ANR qui revient aux organismes et aux alliances et non plus aux comités sectoriels de l'ANR qui travaillaient « hors sol » et avec qui les rapports étaient très difficiles. Le CNRS fait monter des demandes de programmes thématiques sur l'instrumentation, sur les nanotechnologies... Les arbitrages se feront au ministère. L'ANR va devenir une machine à mouliner les projets, mais n'aura plus le pilotage.

SUD rappelle que l'ANR est un outil de déstructuration. Fuchs ne commente pas...

SNCS rappelle que les programmes de l'ANR ne sont jamais évalués. Fuchs répond que ce n'est pas tout à fait vrai qu'il y a au moins une évaluation via le nombre de réponses aux appels d'offres.

SNCS : Les 100 « labcom » (annonce récente par la ministre d'un nouvel appel d'offre de l'ANR pour 100 labos communs avec les PME). Alain Fuchs s'est permis de dire que le CNRS sait déjà faire cela. Un labo commun, c'est une équipe et un industriel qui travaillent sur un projet sur 4 ans. Ça marche bien avec les grands groupes, mais on ne sait pas faire avec des PMI et des PME, qui sont trop petites pour avoir une vision à quatre ans.

CFDT: Il faut plus d'ambition pour le CNRS pour conduire cette politique. Il faudrait changer l'organisation du CNRS. Dans la loi, on a l'impression qu'il n'y a pas de place pour le CNRS et les autres EPST.

Alain Fuchs : oui pour réfléchir à une nouvelle organisation. Consulter le CA du CNRS ? Ça viendra.

CFDT: il faut plus de crédit de base dans les laboratoires, comment revitaliser les labos? On a perdu la main sur notre évaluation.

Alain Fuchs: le problème de l'évaluation peut être résolu (*commentaire : certainement pas avec le nouveau haut conseil !!*)...Nous avons stoppé l'hémorragie des soutiens de base, mais les besoins ont changé ; ils sont

plus importants que par le passé. Alain Fuchs n'a pas d'idée sur l'emploi en 2014. A la question de savoir s'il est inquiet, il répond qu'il est raisonnablement préoccupé. Le CNRS envoie des notes vers les différents services du MESR et de Bercy.

Politique de site, place des régions, leur poids sur la politique de recherche.

Pour ce qui concerne les régions, la présence régionale se fera « à travers des spécialisations intelligentes » (expression de l'union européenne, cela vaut mieux que des spécialisations stupides) avec un équilibre territorial et national.

Pour Alain Fuchs, la tentation régionaliste existe mais n'est pas majoritaire dans le gouvernement aujourd'hui. Le CNRS a toujours travaillé avec les conseils régionaux, notamment dans le cadre des Contrats de Plan Etat Région. Le CNRS ne sera pas dans les contrats de sites mais dans les conventions cadre. Pour ce qui concerne la structuration des laboratoires et des UMR, le CNRS n'a pas à accepter des structurations des laboratoires qui ne seraient pas validées par les différentes instances (conseils de laboratoires). Il faut des vrais conseils de laboratoires (A. Fuchs dit aussi conseils scientifiques) qui jouent leur rôle et qui se réunissent bien au-delà des deux réunions obligatoires. Trop souvent, ce n'est pas le cas.

Jouer le jeu de la structuration territoriale signifie que les partenaires doivent jouer le jeu aussi. Sur la question des CCR (conseil consultatif régionaux), le président est embêté par l'image d'un contre-pouvoir local, il y a peut-être d'autres façons de faire. Il faut faire attention à ne pas relancer de vieilles batailles et garder de bonnes relations avec les universités.

Le **SNTRS-CGT** intervient sur le grand emprunt.

Alain Fuchs à propos du Commissariat Général à l'Investissement : Le CGI a été maintenu, comme service auprès du premier ministre. Les opérations du grand emprunt ne sont pas achevées (IRT, IDEX...). Il est en accord avec la vision de la recherche de Louis Gallois. Ce dernier n'a pas une vision de l'excellence clivante mais d'une excellence qui tire vers le haut. Il n'est plus question de concentration des ressources sur les IDEX. Pour le CNRS, l'engagement de sanctuarisation des moyens sur le périmètre des IDEX ne peut pas être tenu indépendamment des situations budgétaires qui changent chaque année.

Le **SNTRS-CGT** intervient sur l'emploi. Difficultés dans les délégations et les labos, plus de médecin, d'assistante sociale dans certaines délégations, insuffisance des concours internes, fusion de BAP dans ces concours internes.

En ce qui concerne les examens réservés dans le cadre de la loi Sauvadet, des informations indiqueraient qu'il n'y aurait aucun concours ouvert en Languedoc Roussillon qui est une des régions où il y a le plus d'éligibles. Ce sont les instituts qui sont chargés de la répartition. Où en est-on?

L'UNSA et SUD enchérissent.

Réponse très technocratique de M. Coudroy, le DRH. La fusion des BAP a été mise en œuvre rapidement face au petit nombre de poste dans certaines BAP. Cela permet de gagner des ETPT. La composition des jurys tiendra compte de la diversité des BAP. S'il y a des difficultés sur les médecins et les assistantes sociales, ce n'est pas dû aux ETPT mais de marchés de l'emploi restreints. Les difficultés de l'INSH sont ponctuelles, la gestion en masse salariale n'est pas encore bien maîtrisée par les instituts.

Pour les concours réservés ce n'est pas fini, M. Coudroy va être vigilant à ce qui se passe.

Suit un court débat sur la classe exceptionnelle des chargés de recherches. Le président rappelle que la question avait été évoquée au moment de la création de la hors classe des maîtres de conférences et que les organisations syndicales étaient partagées. Le Président dit y être favorable. Le SNCS rappelle sa préférence pour un allongement de la grille. Il est demandé au Président de faire remonter cette demande.

A propos des visites du DGDR en délégations, A. Fuchs explique que ce sont des visites normales.

SUD intervient sur les difficultés de mise en place des CHSCT, suite à des interprétations très restrictives de la part de l'administration.

Alain Fuchs répond en disant que la question des CHSCT a été déléguée au DGDR. Pour M. Coudroy, il doit y avoir subsidiarité entre le national et le régional dans le fonctionnement des CHSCT.

UNSA: les relations avec l'administration deviennent de plus en plus dures, problèmes de convocations des suppléants à certaines commissions. Le DRH se déclare surpris.

Intervention du **SNTRS-CGT** sur l'INIST :

L'audit de l'INIST prévu par un cabinet d'audit privé n'aura pas lieu. Le CNRS doit réfléchir sur la chaîne de l'IST. Il y a beaucoup de sujets à traiter : la question de l'open Access, les négociations avec les éditeurs. La situation de l'INIST s'est déjà bien améliorée. Grâce à la nouvelle direction de l'INIST, la paix sociale est retrouvée, mais les compétences de l'INIST ne sont pas utilisées de façon optimale. Aujourd'hui il faut se concentrer sur le positionnement de l'INIST et le lien avec la DIST qui mérite d'être renforcé. Le travail dans le cadre de la BSN, Bibliothèque Scientifique Numérique, s'est un peu relâché et manque de nerf. La direction du CNRS a décidé de traiter directement le dossier.

Intervention de la **CFDT** sur mise en place d'Agate : la mise en place crée de nombreuses tensions. Le DRH se déclare surpris, il n'a pas de remontées de ce genre.

Intervention de **SUD** sur la compensation du jour de carence : D'après le DGDR, la suppression du jour de carence ne se fera pas avant 2014. Elle n'est pas budgétée pour 2013. C'est un problème difficile. Il accepte de regarder s'il est possible de couvrir son coût sur les ressources propres en 2013.